

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 20 MAI 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **13 mai 2016**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Stéphanie **ROBERT**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Christophe **BOUCARD**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL** et Maurice **DEBÈGUE**.

Absentes excusées : Mesdames Céline **ANGOT** (*pouvoir donné à Madame Elodie **CAILLAUD***), Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***) et Chantal **LE GARREC** (*pouvoir donné à Madame Valérie **BLANC-MONTUS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **8 avril 2016**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Panneau d'affichage lumineux,
- Ouvertures maison éclusière et salle de réunions communale,
- Convention dématérialisation du budget,
- Avenant SMCC salle « La Passerelle »,
- Espace de convivialité,
- Modification des tarifs cantine, garderie, TAP et ACM,
- Création de postes,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Panneau d'affichage lumineux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'achat d'un panneau lumineux afin de diffuser, dans le cadre du PAPI, les messages d'alerte à la population.

.../...

.../...

Délibération
n° 2016/30

En conséquence, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- un devis **DISPLAY MEDIA** → **15 729,60 € T.T.C.**
sous forme de totem – format portrait – 1,50 m² d’affichage
avec pitch à 6,25 mm – emprise au sol 1,20 m + forfait maintenance
- un devis **DISPLAY MEDIA** → **21 729,60 € T.T.C.**
panneau sur mat – format paysage – 1,50 m² d’affichage
avec pitch à 6,25 mm + forfait maintenance
- un devis **LUMIPLAN** → **20 160,00 € T.T.C.**
panneau sur mat – 2,30 m sous mat – 1,64 m² d’affichage
avec pitch à 10 mm + forfait maintenance
- un devis **LUMIPLAN** → **23 700,00 € T.T.C.**
panneau sur mat – 2,30 m sous mat – 2 m² d’affichage
avec pitch à 10 mm + forfait maintenance

Monsieur le Maire précise que des travaux d’ingénierie seront nécessaires à la pose de ce panneau lumineux (maçonnerie, raccordements électriques et téléphoniques) d’un montant d’environ **5 000,00 €**.

Ce panneau sera installé sur la place de l’église après réaménagement.

Après un long débat et un déplacement sur le site, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 16 pour - 2 contre – 1 abstention**) opte pour la proposition de **DISPLAY MEDIA** d’un montant de **13 108,00 € H.T.** ou **15 729,60 € T.T.C.**

Afin de financer en partie cette dépense, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Madame Suzanne **TALLARD** (Députée de la 5^e circonscription) dans le cadre des Fonds parlementaires.

Ouvertures maison éclusière et salle de réunions communale :

- Maison éclusière :

Délibération
n° 2016/31

Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint en charge des bâtiments publics, de l’aménagement et de l’environnement, présente au Conseil Municipal 2 devis pour le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) de la maison éclusière.

Les volets feront l’objet d’une seconde tranche de travaux l’an prochain.

Les entreprises sollicitées devaient répondre à des critères précis : montant des ouvertures en aluminium, double vitrage et fenêtres oscillo-battantes.

Les propositions s’établissent comme suit (avec T.V.A. à 5,50 %) :

- **GAUDISSARD** → **19 147,05 € H.T.** ou **20 200,14 € T.T.C.**
- **Menuiserie ROBIN** → **18 419,78 € H.T.** ou **19 432,87 € T.T.C.**

.../...

.../...

Après étude, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) opte pour le devis de l'entreprise **ROBIN** soit **19 432,87 € T.T.C.**

- Salle de réunions communale :

Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** présente également 2 devis pour ce chantier qui consiste au changement des fenêtres sans volets :

- **GAUDISSARD** → **4 014,52 € H.T.** ou **4 817,42 € T.T.C.**
- **Menuiserie ROBIN** → **3 922,53 € H.T.** ou **4 707,04 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) retient l'entreprise **ROBIN**.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des ouvertures de ces 2 bâtiments communaux.

Convention dématérialisation du budget : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec la préfecture concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité selon une délibération du Conseil Municipal **du 24 avril 2009**.

*Délibération
n° 2016/32*

Monsieur le Maire précise que la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires est désormais possible et propose au Conseil Municipal d'appliquer ce dispositif pour notre collectivité.

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) :

- approuve la mise en place de la dématérialisation des documents budgétaires sur actes budgétaires,
- approuve le projet d'avenant à la convention initiale tel qu'il est libellé,
- charge Monsieur le Maire de signer ledit avenant établi entre Monsieur le Préfet de Charente-Maritime et la commune d'**ANDILLY**,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Avenant SMCC salle « La Passerelle » : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant n° 2 au lot 6 – menuiseries extérieures aluminium de l'entreprise **SMCC** concernant les travaux de la salle polyvalente.

*Délibération
n° 2016/33*

Cet avenant porte sur le remplacement des seuils béton par la fourniture et la pose de cornières acier-galva.

Le montant total de cette modification faisant l'objet du présent avenant s'élève à **1 239,70 € H.T.** ou **1 487,64 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **44 317,00 € H.T.** ou **53 180,40 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **40 709,00 € H.T.** ou **48 850,80 € T.T.C.** et passe après avenant n° 2 à **41 948,70 € H.T.** ou **50 338,44 € T.T.C.**

A la suite de l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

.../...

.../...

Espace de convivialité : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis pour l'achat de tables de pique-nique qui seront installées sur la plaine de jeux de « **Sérigny** » sur une plateforme béton :

- **L'AGENCE URBAINE :**
 - * modèle IDGABION → **2 079,36 € H.T. ou 2 495,23 € T.T.C.**
 - * modèle SEQUOIA → **2 727,14 € H.T. ou 3 272,57 € T.T.C.**
- **SINEU GRAFF :**
 - * modèle LINK → **3 195,00 € H.T. ou 3 834,00 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), après discussion, décide de retenir le mobilier urbain de l'entreprise **SINEU GRAFF** pour un montant de **3 834,00 € T.T.C.**

Modification des tarifs cantine, garderie, TAP et ACM : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge de l'éducation, la citoyenneté et de la jeunesse.

Délibération
n° 2016/34

Madame Karine **DUPRAZ** fait le compte-rendu de sa rencontre le **mercredi 4 mai 2016** avec Monsieur Patrick **MÉTAIS** de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** et l'équipe d'animateurs pour faire le point sur le fonctionnement du Centre de loisirs, après 2 ans d'ouverture.

Madame Karine **DUPRAZ** informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick **MÉTAIS** a émis l'avis que la garderie municipale devienne un accueil périscolaire déclaré auprès de la CAF, ce qui permettrait à la commune de percevoir des prestations de cet organisme.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis quant au passage de la garderie municipale en accueil périscolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette proposition. Cette modification sera inscrite au règlement intérieur.

Monsieur le Maire soumet ensuite au vote les tarifs cantine, garderie et ACM applicables au **1^{er} septembre 2016** :

RUBRIQUES	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Cantine Maternelle	2,50 €	2,55 €
Cantine Élémentaire	2,96 €	3,00 €
Cantine Personnel	2,50 €	2,55 €
Cantine Adulte	4,95 €	5,00 €
Garderie 30 minutes Régime CAF	1,00 €	1,00 €
Garderie moins d'une heure (goûter compris le soir) Régime CAF	1,90 €	1,95 €
Garderie plus d'une heure (goûter compris le soir) Régime CAF	2,35 €	2,40 €
Garderie hors CAF	néant	2,70 €

.../...

.../...

Forfait retard garderie	néant	5,00 €
ACM QF<760 (1 heure)	0,80 € (si repas, 1 ^e heure majorée : 3,80 €)	0,85 € (3,85 €)
ACM QF >760 (1 heure)	1,00 € (si repas, 1 ^e heure majorée : 4,00 €)	1,05 € (4,05 €)
ACM non allocataire CAF ou hors commune (1 heure)	1,35 € (si repas, 1 ^e heure majorée : 4,35 €)	1,40 € (4,40 €)
Forfait participation sortie ACM	5,00 €	5,00 €
Repas Intercentre	néant	3,50 €

Ceux-ci sont entérinés par le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**).

Madame Karine **DUPRAZ** évoque un problème soulevé par le personnel concernant le retard de certains parents, le soir, pour récupérer leur enfant à la garderie.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) décide donc qu'un seul retard sera toléré par période, de vacances à vacances.

Au-delà, le tarif de la garderie du soir sera facturé **5,00 € par enfant pour chaque retard**.

- **TAP** : Madame Karine **DUPRAZ** aborde ensuite le sujet des TAP. Elle évoque les aides de l'état dont a bénéficié la commune : **50,00 € par enfant** dans le cadre du fonds de compensation et **40,00 € par enfant** au titre de l'aide aux communes rurales + **0,53 € par enfant par heure** par la CAF, compte tenu de l'inscription des activités TAP dans le **PEDT** et se déroulant dans le cadre d'un Centre de loisirs.

Monsieur le Maire fait remarquer également le choix de la commune de diminuer la masse salariale en sollicitant davantage des intervenants extérieurs.

Après ce bilan positif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer la participation des parents de **20,00 €** (en 2015-2016) à **10,00 € par enfant à la rentrée 2016-2017**.

A l'issue d'un débat, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 15 pour – 2 contre – 2 abstentions**) décide d'appliquer le tarif de **10,00 € à compter du 1^{er} septembre 2016**.

Une communication sera cependant faite aux parents les informant que ce tarif de **10,00 €** est valable pour l'année scolaire **2016-2017** mais qu'il pourra être revu à la hausse pour les années scolaires suivantes, si les aides de l'état ou de la CAF étaient supprimées.

Création de postes : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge de l'éducation, la citoyenneté et de la jeunesse, expose au Conseil Municipal qu'après 2 années de fonctionnement, Monsieur le Maire souhaite stabiliser l'équipe d'animation pour la rentrée prochaine.

Délibération
n° 2016/35

Monsieur le Maire rappelle que 2 postes d'Adjoints d'animation 2^e classe, l'un à 30/35^e et le second à 20/35^e, ont été créés en **juillet 2015** (délibération du 17 juillet 2016) et occupés par des agents contractuels dont les contrats se terminent au **31 août 2016**.

.../...

.../...

En conséquence, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces 2 postes seront occupés de manière statutaire **à compter du 1^{er} septembre 2016** et qu'une procédure de vacance de poste sera effectuée sur le site emploi territorial du Centre de gestion.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Travaux rue du Grand Moulin : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui s'est déroulée ce jour avec les services du département, la **SAUR** et le **Syndicat des eaux** concernant les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau de la rue du Grand Moulin.
La première tranche débutera le **20 juin 2016** pour se terminer fin juillet (de l'intersection de la rue de la Paix – rue du Grand Moulin jusqu'à l'intersection de la rue du Four). La 2^e tranche (de l'intersection de la rue de la Tour jusqu'à l'intersection de la rue des Raises) est prévue de la fin août à la fin octobre. La circulation sera interdite dans la rue du Grand Moulin pendant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place. Des bacs de regroupement seront installés en bouts de rue pour permettre la collecte des ordures ménagères.
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : Monsieur le Maire rappelle qu'Elodie **CAILLAUD** et Valérie **BLANC-MONTUS**, élues, sont les référentes du CMJ, épaulées par Madame Anaïs **FAVRE**, Directrice du Centre de loisirs.
- Salle polyvalente « La Passerelle » : le planning des travaux est respecté. Un problème cependant subsiste : l'entreprise **DME** n'a toujours pas trouvé de solution pour faire disparaître les coulures de goudron sur le mur béton. De ce fait, le peintre ne peut pas intervenir.
Monsieur Gérard **DANIEL** propose de faire un essai pour nettoyer ce mur.
- Règlements intérieurs : Monsieur le Maire a adressé à chaque membre du Conseil Municipal un exemplaire du règlement intérieur de la salle polyvalente, dont il attend un retour pour pouvoir fixer une réunion afin de discuter de ce règlement, des futurs tarifs de location. Il aimerait également aborder le règlement du Parc communal du Canal du Curé et revoir le Plan Communal de Sauvegarde.
- Journée citoyenneté : Madame Karine **DUPRAZ** rappelle qu'elle aura lieu le **samedi 28 mai 2016**, de 9 h à 14 h. Une cinquantaine de personnes ont manifesté leur désir d'y participer.
- Soirée « The Buzz » : Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM**, chargé de la vie associative et des festivités, présente le programme de l'organisation du concert « **The Buzz** » le **samedi 4 juin 2016**. La buvette sera tenue par le Conseil Municipal des Jeunes.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** fait le bilan de la Commission voirie-urbanisme-développement durable qui s'est réunie le **9 mai 2016** et dont chaque membre du Conseil Municipal recevra un compte-rendu.
Il aborde le sujet des tarifs de la redevance des ordures ménagères qui, d'après la rumeur, seraient en hausse pour **2016**.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une mauvaise évaluation de la répartition des foyers, la **Communauté de Communes** est obligée d'augmenter les tarifs pour équilibrer le budget annexe des ordures ménagères alors qu'elle avait annoncé, en réunion publique, une stabilité des tarifs.
Monsieur le Maire informe également que le manque d'entretien dans les zones d'activités fait polémique. Le premier vice-président, Monsieur Jérémy **BOISSEAU**, a oublié de réserver les Brigades vertes pour les 6 premiers mois de l'année.

.../...

.../...

- Monsieur Christophe **BOUCARD** revient aussi sur l'entretien des chemins communaux qui n'est pas fait. Monsieur le Maire revient sur le problème de l'absence des Brigades vertes qui donne un surcroît de travail aux employés communaux.
Monsieur Christophe **BOUCARD** et Madame Diane **DE BARROS** estiment qu'il ne faut pas créer de nouveaux espaces avec des plantations notamment, fleuries, car cela prend du temps pour l'arrosage et qu'il faut se concentrer sur l'entretien de l'existant.
Enfin, Monsieur Christophe **BOUCARD** évoque les trous non bouchés du chemin communal vers la Ferrandière. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** rappelle qu'il y a eu 2 campagnes de rebouchage, que cette route n'est pas rebouchée pour le moment afin d'empêcher les véhicules particuliers de l'utiliser. Monsieur le Maire rappelle que c'est une route en sens interdit et que les deux panneaux ont été volés.

6 délibérations ont été prises (*du n° 2016/30 au n° 2016/35*)
à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 42.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale / Secrétaire de séance	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	